

## **TRAVAIL DU DIMANCHE ILLICITE À BLUeLiNK!**

Depuis 2013, SUD Aérien a sollicité à maintes reprises la direction de Bluelink sur la légalité du Travail du Dimanche.

La direction n'a fait que donner des réponses contradictoires et farfelues.

SUD Aérien a demandé le respect des lois par 3 courriers.

Malgré tout, les salariés se sont vus imposer le travail dominical.

Face aux contradictions et au mépris de la direction envers ses salariés, notre organisation syndicale saisit le TGI de Créteil en 2013.

Un huissier est venu à Bluelink pour faire constater le délit.

Bluelink a toujours maintenu ses versions incohérentes et improbables.

Hier, lundi 30 mai 2016, le TGI a rendu son verdict :

**Le travail dominical imposé aux salariés depuis de nombreuses années est ILLÉGAL !**

*La décision complète disponible sur [WWW.SUDBLIVRY.ORG](http://WWW.SUDBLIVRY.ORG)*

En attendant, SUD Aérien s'étonne de voir Tanguy de Laubier (PDG Bluelink), Henri COURSOL (DRH) et Sébastien SAULNIER (Resp. RH) diriger cette entreprise de façon irresponsable.

**L'illégalité ne doit pas être une stratégie d'entreprise.**

**Nous voulons des dirigeants respectueux des lois, des salariés et de leurs droits !**

Alors que des salariés exemplaires sont sanctionnés, des dirigeants délinquants sont grassement augmentés !

**Cette politique met en danger l'entreprise !**

La compétitivité de Bluelink doit se construire dans les règles.

Votre équipe SUD Aérien